

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION  
26 MARS 2019 À 19 H**

**PRENEZ AVIS** que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 26 mars 2019 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition de l'immeuble situé au 263, rue De Courcelle. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, selon le déroulement suivant :

**19 h : 263, rue De Courcelle**

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée au : Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : [greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca) .Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 7 mars 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude